

Image not found or type unknown



Degat des eaux probleme avec le syndic

Par **v mazzaro**, le **02/04/2011** à **12:02**

bonjour,rnrnj aieu un dégât des eaux en 2010 où mon parquet a été abîmé. Mon assurance n a pas pris en charge ce dégât car c etait le syndic qui devait payer. Après 6 mois d attente , le syndic me dit ok mais je dois payer la facture et il me remboursera après.rnje déménage dans uin mois, il ne veut pas m avancer 70% de la facture comme la loi l exige. Quel est mon recours. Puis je ne pas payer mon dernier mois de loyer en laissant ma caution à la place pour régulariser la situation ?rnrnmerci de votre réponse.rnrncdtrrnrv mazzaro